

LA NEUVELLE-LES-LURE

VIDE-GRENIER

Organisé par l'association ENTENTE NEUVELLOISE

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

De 7h00 à 18h00

5 € l'emplacement de 2.5m (minimum)



Buvette et petite restauration sur place toute la journée
Couscous (sur réservation uniquement)

Renseignements et inscriptions au :

06.81.72.14.50 / 07.68.61.66.84

REGLEMENT

1. L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
2. Le coût de l'emplacement de 2.5 mètres linéaire est fixé à 5€. L'organisateur se réserve le droit d'examiner les demandes au cas par cas avant de prononcer leurs acceptations. Le versement du montant de la réservation implique que l'exposant accepte le règlement dans sa totalité.
3. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
4. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
5. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule.
6. La vente de boissons et de petites restaurations est strictement réservée à l'association organisatrice.
7. **Toute annulation doit être signalée à l'organisateur avant le 09 septembre.** Le remboursement de la réservation ne se fera alors que pour des raisons valables et justifiées. Toute cession de place à un autre exposant est interdite.
8. L'installation débute à partir de 6 heures. **Les emplacements sont réservés jusqu'à 8h30.** Ceux non occupés à cette heure pourront éventuellement être attribués à d'autres sans que l'exposant initial puisse demander un dédommagement.
9. Chaque exposant doit vérifier que son assurance de responsabilité ou autre est étendue à la participation à ce type de manifestation.
10. Il est interdit d'accrocher quoi que soit sur les grillages, arbres, bâtiment. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
11. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, gendarmerie et de la préfecture.
12. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 7h00 et 17h00.
13. Le règlement par chèque ou par espèce et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
14. L'organisateur ne prête ni table ni banc.
15. Toute vente d'armes de quelque nature que ce soit est interdite sous peine d'exclusion.
16. **Chaque exposant doit laisser son emplacement propre.**

Fiche d'inscription : vide-grenier du 13 septembre 2026

**A retourner à Alex Pilate,
6 rue sous l'Etang – 70200 La Nouvelle-lès-Lure**

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville:.....

Tél : Email :

Pièce d'identité (joindre la photocopie recto/verso) :

TYPE : N°

Délivrée le :/...../..... Par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce)
- De n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

⇒ **Emplacement** **Nombre de fois 2.5m X 5 €** **TOTAL =€**

⇒ **Repas** **Nombre de couscous X 15 €** **TOTAL =€**

Ci-joint un règlement de€, chèque ou espèce, établi à l'ordre de l'association ENTENTE NEUVELLOISE

Ce dossier d'inscription accompagné des chèques doit parvenir avant le 04 septembre à :

Alex Pilate
6 rue sous l'Etang
70200 LA NEUVELLE LES LURE

Le règlement du coût de l'emplacement implique que l'exposant a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte dans sa totalité.